

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240313-DEL_24_03_13_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024
Publication : 18/03/2024



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Conseil municipal
13 mars 2024



La Ferté-Bernard

PREAMBULE

Etape importante dans l'élaboration du budget primitif de la collectivité, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est un préalable obligatoire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur **les orientations budgétaires**, les **engagements pluriannuels envisagés** ainsi que **la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (transmise au représentant de l'Etat) ».

C'est un temps majeur dans la vie de la commune où il s'agit pour les élus **de débattre des grandes orientations** qui présideront à l'élaboration du prochain budget et **permet d'informer tous les conseillers municipaux** de la situation financière et économique de la collectivité.

Le projet de budget primitif 2024 sera présenté au Conseil municipal lors de la séance **du mercredi 10 Avril 2024**.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le décret 2016-841 du 24 Juin 2016 pris pour application de l'article 107 de la Loi NOTRe définit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il est ajouté l'article D 2312-3 ainsi rédigé :

« A - Le rapport prévu à l'article 2312-1 comporte les informations suivantes :

I. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant **sur les évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- a. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention.
- b. Ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

II. La présentation des engagements pluriannuels (PPI) durant le mandat en cours, notamment **les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, **les orientations en matière d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP)**.

III. Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux points 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C – Pour information, le rapport prévu à l'article L.2312-1 **est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre** dont elle est membre **dans un délai de quinze jours** à compter de son examen par l'assemblée délibérante. **Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.** Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

SOMMAIRE DU DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE

I – Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité

II – Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2026

III – Compte administratif 2023 et orientations du budget primitif 2024

IV – Structure et gestion de la dette communale

V – Compte administratif et orientations budgétaires du budget Assainissement

VI – Ratios et données financières concernant notre collectivité

I. Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité

La poursuite de la stratégie financière de la collectivité (**investir prudemment pour maintenir des services publics de qualité**) pour les trois années à venir paraît tout à fait justifiée et appropriée au vu des contextes économique et social, même si cette stratégie devra nécessairement faire l'objet d'une réactualisation fréquente en fonction de possibles événements à venir.

Les arbitrages que le Conseil municipal fera cette année permettront de maintenir les équilibres financiers de la collectivité (niveau d'épargne, capacité de désendettement...) tout en maintenant la capacité de la collectivité à investir dans les équipements et services, indispensables à la population et au développement de la cité.

Les éléments qui vont être présentés dans ce rapport vont permettre d'appréhender avec rigueur et pragmatisme les tendances budgétaires de la collectivité pour l'année 2024 à partir de données connues comme l'analyse rétrospective courant de 2018 à 2023. Point d'entrée de toute démarche de construction d'une stratégie financière, celle-ci permettra de fixer et donc de décliner avec plus de certitudes les grandes orientations à tenir pour les prochaines années.

Orientations sur les équilibres budgétaires

- 1 **Maintien** des taux d'imposition.
- 2 **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement.
- 3 Un **autofinancement** qui doit être **supérieur au remboursement de la dette** en capital.
- 4 **Limiter le recours à l'emprunt** afin de poursuivre la trajectoire de désendettement.

Par ce travail fourni, une certaine lisibilité se dessine permettant de proposer une prospective allant jusqu'à la fin du mandat. Egalement celle-ci et c'est bien là le résultat attendu, va permettre de poser un programme d'investissements prévisionnel sur cette même période.

Ce programme se doit d'être un **véritable outil de pilotage financier et politique**. Il est un guide mais également un garde-fou financier. Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la collectivité, et des financements qui leurs sont attribués chaque année, sur les années à venir (jusqu'à la fin du mandat en 2026).

Par nature mouvant, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Plan Pluriannuel d'Investissement.

Présente les **projets** que la municipalité **décide d'engager** pour la commune pour la durée du mandat.

Outil de **pilotage, évolutif.**

Véritable feuille de route pour les élu(e)s mais également pour les **habitants.**

Analyse Rétrospective

Les agrégats financiers : l'Épargne Brute, l'Épargne Nette

L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permettant de rembourser le capital emprunté.

L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et le remboursement de la dette.** Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier.

AGREGATS FINANCIERS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes Réelles Fonctionnement RRF	16 347 709	12 568 044	12 233 091	11 912 758	12 598 594	12 881 840
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585
Epargne Brute (RRF-DRF)	5 727 172	1 709 858	2 093 131	2 049 667	2 312 598	2 263 255
775	4 050 540	1 600	53 197	82 024	16 832	62 370
Epargne Brute - 775 (Cessions)	1 676 632	1 708 258	2 039 934	1 967 643	2 295 766	2 200 885
Taux Epargne Brute (EB-775 /RRF) doit être positif, tension si inférieur à 10, confort si supérieur à 20	10,26%	13,59%	16,68%	16,52%	18,22%	17,09%
Remboursement en Capital de la dette	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943
Epargne Nette	319 904	396 924	685 256	637 218	992 276	968 942
Taux Epargne Nette (négatif exceptionnellement, confort au-delà de 15)	1,96%	3,16%	5,60%	5,35%	7,88%	7,52%

Il convient d'apporter quelques précisions sur la lecture de ce document :

2018 : montant important de cessions suite au transfert de la compétence économique (vente des terrains et bâtiments économiques à la CCHS).

2019 – 2020 : le **Pôle Santé Simone Veil** était supporté budgétairement sur l'ensemble de l'année uniquement par la commune de La Ferté-Bernard. En 2020, un Syndicat constitué des collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au a pris le relais à partir du 1^{er} juin 2020. La Ferté-Bernard en était gestionnaire sur les 5 premiers mois.

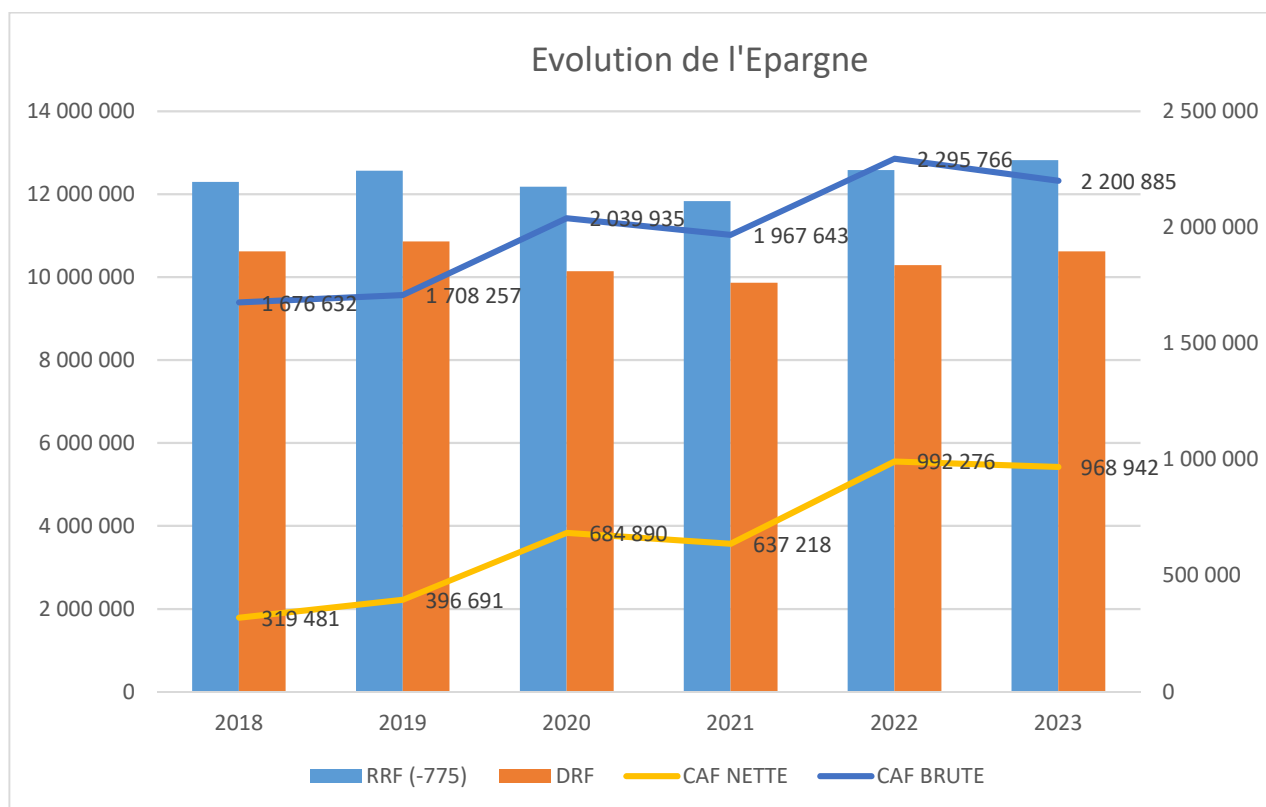
C'est en partie l'explication de la baisse des dépenses et recettes de 2019 à 2021 ; l'autre explication étant le contexte sanitaire. (Moins de dépenses et de recettes suite à des activités annulées mais également par la fermeture de structures municipales).

2022 : est intégré en Recettes Réelles de Fonctionnement le solde d'exécution 2021 de la section de fonctionnement du budget de l'eau avant transfert au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'eau, créé au 01/01/2022 (regroupement des communes de La Ferté Bernard et de Cherré-Au), par une Dépense Réelle de Fonctionnement (302 332,45 €). Cette somme est neutre pour la section mais augmente d'autant les DRF et RRF.

Le bon niveau d'épargne 2022 s'explique notamment par la cession de la résidence Jeanne David (propriété du CCAS) qui a permis à la commune de ne pas verser de subvention d'équilibre à son satellite sur cet exercice.

2023 : **Economie** par un travail consciencieux et citoyen de la part de chaque acteur de la dépense publique qui a conduit à ne pas dépenser la totalité du budget inscrit en 2023. La collectivité a en parallèle, pu compter sur un **bon niveau de recettes**, 12 881 840 € le plus haut depuis 2019. Ces deux éléments financiers, une économie et un niveau de recette favorable ont permis **de dégager un résultat 2023 satisfaisant**.

Evolution de l'Epargne :



Préserver l'épargne sans augmenter les taux d'imposition...

La collectivité a déjà prouvé à de multiples reprises **sa résilience** face aux bouleversements financiers (crise de 2008, baisse des dotations, crise sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales, crise énergétique, inflation très forte, conflits mondiaux...) ou institutionnels (loi NOTRe*, loi MAPTAM*...).

La préservation de l'épargne dépendra de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

*Loi NOTRe : loi de nouvelle organisation territoriale de la République.

*Loi MAPTAM : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Préserver l'épargne en maîtrisant les dépenses de fonctionnement...

Les charges de personnel représentent, comme pour une très grande majorité des collectivités le premier poste de dépenses. C'est pourquoi, la commune poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en optimisant les ressources en interne (par la **G**estion **P**révisionnelle des **E**mplois et des **C**ompétences (**GPEC**), permettant d'harmoniser les compétences des agents aux perspectives d'évolution de la collectivité.

Il peut arriver également qu'elle puisse avoir recours à des recrutements en externe, permettant de donner un souffle nouveau, une perception différente de la situation et apporter de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles visions. Tout cela au bénéfice d'une dynamique de groupe, essentielle à toute activité, à toute entreprise (si l'on considère notre collectivité comme une entreprise).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585
Masse du personnel 012	5 926 933	6 267 715	5 641 445	5 506 718	5 882 222	5 955 784
Charge du personnel nette (012- 013-7084)	5 692 608	6 008 290	5 449 869	5 272 148	5 432 032	5 500 657
Charge du personnel 012/DRF	55,81%	57,72%	55,64%	55,83%	57,19%	56,09%
Charges Financières 66	499 602	452 749	406 160	363 353	305 023	256 632
Charges Financières nette 66 - 76	296 569	249 716	203 128	160 320	101 991	53 599
Taux de Rigidité Charges du personnel 012 + Charges Financières / DRF	60,51%	61,89%	59,64%	59,52%	60,15%	58,51%

Une épargne brute (autofinancement) qui doit être supérieure au remboursement de la dette...

Il est primordial pour la collectivité de maintenir un niveau d'épargne brute supérieure au remboursement de la dette afin de pouvoir dégager de l'épargne pour les investissements.

Epargne brute > Remboursement dette = Epargne pour investir

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne Brute - 775 (Cessions)	1 676 632	1 708 258	2 039 934	1 967 643	2 295 766	2 200 885
Remboursement en Capital de la dette	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943

Limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la ville...

La commune a fait le choix de diminuer l'encours de dette dans un contexte de plus en plus contraint de recettes et de garder la maîtrise des équilibres financiers dans la perspective des investissements à venir pour maintenir la qualité des services.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 31/12/N	12 681 529	11 370 194	11 015 516	9 685 091	8 381 602	7 149 659
Nouvel emprunt			1 000 000			

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 31/12/N en intégrant fonds de soutien	10 651 110	9 542 818	9 391 181	8 263 798	7 163 351	6 134 450

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population DGF	9 405	9 357	9 338	9 386	9 397	9 396
Dette / Population au 01/01/N avec fonds de soutien	1249	1132	1020	1006	880	762

Au 1^{er} Janvier 2024, le ratio : Dette /Habitant sera de **653**.

Continuer à investir sur notre commune...

Les agrégats budgétaires :

Les agrégats budgétaires sont calculés en prenant en compte **l'ensemble des dépenses et des recettes (réelles et ordres) en fonctionnement et en investissement.**

AGREGATS BUDGETAIRES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de Fonctionnement	17 682 248	13 764 138	12 899 499	12 394 788	13 045 272	13 318 015
Dépenses de Fonctionnement	16 436 746	12 489 611	11 073 546	10 705 793	11 038 509	11 458 166
Excédent de Fonctionnement	1 245 502	1 274 527	1 825 953	1 688 995	2 006 763	1 859 849
Recettes d'Investissement	7 891 863	4 045 418	4 192 649	4 216 188	4 806 151	4 182 647
Dépenses d'Investissement	8 278 241	5 057 034	4 658 229	4 504 285	5 780 851	4 757 725
Besoin de financement	-386 378	-1 011 617	-465 579	-288 097	-974 701	-575 078

Excédents nets	859 124	262 911	1 360 373	1 400 898	1 032 063	1 284 771
-----------------------	----------------	----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Dépenses d'équipements au BP	3 864 910	3 686 775	3 778 233	3 510 491	3 951 099	3 786 070
Dépenses d'équipements	1 958 727	2 140 353	1 661 977	1 842 067	2 858 944	2 290 639
Taux de réalisation	50,68%	58,05%	43,99%	52,47%	72,36%	60,50%
Travaux en régie	411 570	445 899	492 473	463 915	437 346	219 109

Subventions inscrites au BP	1 527 960	1 593 583	2 068 817	1 898 804	2 106 197	1 748 327
Subventions d'équipements	419 232	638 115	511 261	950 607	1 075 294	1 028 925
Taux de réalisation	27,44%	40,04%	24,71%	50,06%	51,05%	58,85%

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement de l'année 2023 est supérieur à la moyenne des cinq dernières années (moyenne 2018 - 2022 : 55,51 %), et le taux de réalisation des subventions d'équipement en 2023 est également bien supérieur à la moyenne 2018-2022 : 38,66 %).

II – Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2026

Une prospective financière 2024-2026 :

L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses :

- Evolution des dépenses courantes de fonctionnement.
- Evolution des dépenses de personnel.
- Stabilité des dotations, pas d'augmentation d'impôts...

La Prospective financière

Acte stratégique, politique, pour établir les conditions et contraintes de réalisation des projets.

Permet de développer des scénarios, de les comparer entre eux afin **d'aboutir aux meilleures solutions de financements des projets locaux.**

A partir de l'évolution des dépenses et des recettes courantes, il s'agit de projeter les projets d'investissements dans le temps.

A cela, il est nécessaire de prendre en compte certaines recettes de fonctionnement qui s'imposent aux collectivités pour s'inscrire dans cette démarche. Ainsi l'absence ou la faiblesse de dynamique de certaines d'entre elles vont pousser la collectivité à une vigilance responsable pour éviter d'avoir recours soit à l'emprunt ou à une revalorisation du taux d'imposition.

L'ambition de la stratégie financière est d'**arriver à un subtil équilibre** entre **PRUDENCE** et **AMBITION**. La prudence n'est pas synonyme d'inertie, mais face aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement communal, il convient de

FAIRE DES CHOIX DE GESTION POUR CONTINUER D'OFFRIR UN SERVICE PUBLIC EFFICIENT.

Plan Pluriannuel d'Investissement 2024 – 2026

DEPENSES	2024	2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENTS ANNUELS					
- SPORT ENFANCE JEUNESSE					
Investissements enfance jeunesse sport	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
- ECOLES					
Investissements divers écoles	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- VOIRIE - CADRE DE VIE					
Marché à commande Voirie	108 000 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €
Mobilier Urbain	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Défense Extérieure Contre Incendie	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
- PATRIMOINE					
Acquisitions immobilières (rétrocessions...)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cimetières	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Amélioration du patrimoine municipal	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
- CULTURE					
Investissements culture Athéna Escal	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Ouvrages Médiathèque	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- DIVERS					
Matériel mairie	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Document unique	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Contrats Logiciels	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Matériel Services Techniques	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €
Total Dépenses Investissements récurrents	484 000 €	484 000 €	484 000 €	484 000 €	484 000 €

OPERATIONS	2024	2025	2026	2027	2028
- SPORT ENFANCE JEUNESSE					
Délocalisation cuisine ALSH	10 000 €				
Mobiliers Base de Loisirs (table pique nique, poubelles, bancs, portique)	26 800 €				
Matériel de sports (table de tennis de table, buts football, panier baskets)	8 045 €				
Divers matériels (nettoyage, rack de chaises, stores, logiciel...)	10 000 €				
Aménagements de la Base de Loisirs		90 000 €	90 000 €		
Changement destination piscine hiver			180 000 €		
Tennis			240 000 €		
Salle Dutertre (reprise de sol)	3 500 €				
Salle Olympe (chassis de désenfumage)	50 000 €				
- ECOLES					
Informatiques écoles	10 000 €				
Système de visio-protection écoles	20 000 €				
Matériel de ménage	2 000 €				
- VOIRIE - CADRE DE VIE					
Travaux schéma directeur des eaux pluviales		150 000 €	150 000 €	150 000 €	
Voirie suite schéma directeur EU + EP		80 000 €	80 000 €	80 000 €	
AP 2021 Aménagements urbains Liaisons douces avenue République - centre aquatique)	150 000 €	300 000 €	11 560 €		
Aménagements urbains Denfert Rochereau			240 000 €	360 000 €	
Participation enfouissement des réseaux Denfert Rochereau			200 000 €		
Renaturation (rond point De Gaulle, mail de la Liberté, Médiathèque)	25 000 €				
Voirie	300 000 €				
Barrage Quincampoix	48 000 €	476 000 €			
Travaux ponts	150 000 €				
- PATRIMOINE					
Eglise Notre Dame des Marais	500 000 €				
Porte Saint Julien	25 000 €				
Restauration façade HCT		240 000 €			
Projet d'Aménagement Habitats République - Surmont	120 000 €				
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel	1 000 000 €	1 261 054 €			
Illuminations Noël	10 000 €				
Foire exposition (grilles de séparations)	10 000 €				
Cimetière (ossuaire)	6 000 €				
- CULTURE					
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL	95 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 624 580 €	
Médiathèque Plan chaleur (installation de filtres vitres, couverture patio)	40 000 €				
ESCAL EVOLUTION (110 000 + 10 000)	120 000 €				
ATHENA Mise en conformité du système de sécurité incendie	21 600 €				
- DIVERS					
Services techniques (véhicules et matériel)	150 000 €				
Services techniques (espaces verts)	43 000 €				
Service fêtes et cérémonies (tables, chaises stands, barrières galvanisées)	22 000 €				
Logiciel informatique	40 000 €				
Informatique serveurs	40 000 €				
Verbalisation électronique police	2 700 €				
Vidéo de présentation de la ville	10 000 €				
Borne interactive d'information			30 000 €		
Total Dépenses Opérations	3 068 645 €	3 097 054 €	2 721 560 €	2 214 580 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES	3 552 645 €	3 581 054 €	3 205 560 €	2 698 580 €	484 000 €

RECETTES	2024	2025	2026	2027	2028
- SPORT ENFANCE JEUNESSE					
ALSH Délocalisation cuisine CAF	3 900 €				
ALSH subvention jeunesse CAF	4 400 €				
Aménagements Base de Loisirs Fds concours divers		12 500 €			
Projet Tennis DETR 30 %			60 000 €		
- VOIRIE - CADRE DE VIE					
Barrage Qincampoix Région	8 685 €				
Barrage Qincampoix Agence de l'eau 80%		288 000 €			
AP 2021 Aménagements urbains Liaisons douces rue Florant Moulin... CCHS Fonds de concours divers					
CCHS Fonds de concours accessibilité	12 500 €				
CCHS Fonds de concours divers ponts (passerelle Tafforeau)	12 500 €				
Aménagements urbains Denfert Rochereau DETR 30 % CCHS Fds concours divers			60 000 €	90 000 €	
CCHS Fds concours accessibilité			12 500 €		
PATRIMOINE					
Eglise Notre Dame des Marais DRAC TC 3 Phase 3	100 000 €				
REGION TC 3 Phase 1 et 2	200 000 €				
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel					
Etat Fonds verts	85 000 €	130 651 €			
DETR 2023	140 000 €	215 344 €			
Département PID		183 700 €			
CTR		546 000 €			
CCHS Fds concours accessibilité 2023		12 500 €			
- CULTURE					
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL					
DSIL 2022 notifié		50 000 €	225 000 €	225 000 €	
DSIL 2024		50 000 €	225 000 €	225 000 €	
ETAT Fonds verts			50 000 €	50 000 €	
Région Fonds de reconquête			75 000 €	75 000 €	
Schéma départemental courrier			150 000 €	150 000 €	
CCHS Fonds de concours accessibilité			12 500 €		
- DIVERS					
Participation Cherré Rampe véhicule police	1 700 €				
Participation Cherré Verbalisation électronique police	640 €				
TOTAL DES RECETTES	569 325 €	1 488 695 €	882 500 €	815 000 €	0 €

Comme toutes les collectivités, la commune de La Ferté-Bernard n'échappe pas à la règle de « **devoir faire mieux ou tout du moins aussi bien, mais avec moins de ressources et de recettes** ». Il faut donc optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent au besoin des administrés.

Aujourd'hui cela semble ne plus être suffisant. Un travail encore plus appuyé consiste à effectuer un travail d'optimisation de recherche de subventions pour valider définitivement le projet d'investissement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) s'avère, dans ce cas, un outil de pilotage budgétaire très efficace.

Analyse **transversale et prévisionnelle** des besoins en investissement.
Simplification pour **ARBITRER, PRIORISER, RATIONNALISER.**

Les délais des projets peuvent donc s'étaler sur plusieurs années, avec des crédits inscrits sur un échéancier (avec des échéances réalistes et uniquement pour les projets certains). **La dépense publique peut alors répondre aux besoins de la collectivité locale sur le long terme.**

Chaque année, le PPI fait l'objet d'une actualisation en fonction des orientations souhaitées par la municipalité.

III – Compte administratif 2023 et orientations du budget primitif 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2023
011	Charges à caractère général	3 086 937 €
012	Charges de personnel	5 955 784 €
014	Atténuations de produits	119 962 €
65	Autres charges de gestion courante	1 154 253 €
66	Charges financières	256 632 €
67	Charges exceptionnelles	42 498 €
68	Dotations aux provisions	2 519 €
042	Opérations d'ordre	839 581 €
Total des dépenses de fonctionnement		11 458 166 €

011 Charges à caractère général : Ce chapitre enregistre toutes les dépenses courantes de la collectivité (achats, prestations de services extérieures, impôts et taxes...)

Perspective d'évolution du 011

Il est important de **rappeler les efforts consentis de chacun au sein des services municipaux afin de stabiliser les dépenses courantes**. Une hausse du chapitre 011 est cependant à prévoir en raison notamment du transfert des activités, restaurant scolaire, garderie périscolaire et multi-accueil du CCAS vers la Ville à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Le contrat Gaz et Electricité (tarifs jaune), arrivant à terme au 31/12/2023 a fait l'objet d'une consultation. Les nouveaux contrats signés comprennent des tarifs en baisse par rapport à ceux contractés en 2023, sans pour autant revenir à la tarification 2022 (notamment gaz).

Orientations 2024 sur le poste énergies :

Electricité :	CA 2022 : 406 680 €	CA 2023 : 476 549 €	BP 2024 : 440 000 €
Gaz :	CA 2022 : 226 890 €	CA 2023 : 657 539 €	BP 2024 : 485 000 €

La redevance spéciale : Le SYVALORM est un syndicat qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers notamment sur La Ferté-Bernard. Il a décidé de mettre en place une **redevance spéciale** afin de financer la collecte et le traitement des déchets. Pour la commune, cette dépense de fonctionnement est estimée à 60 000 € pour l'année 2024.

Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Ainsi, la commune va proposer des actions de sensibilisations et de gestes citoyens qui auront comme effets, sur le moyen et long terme de diminuer la quantité de déchets à collecter pour diminuer la redevance.

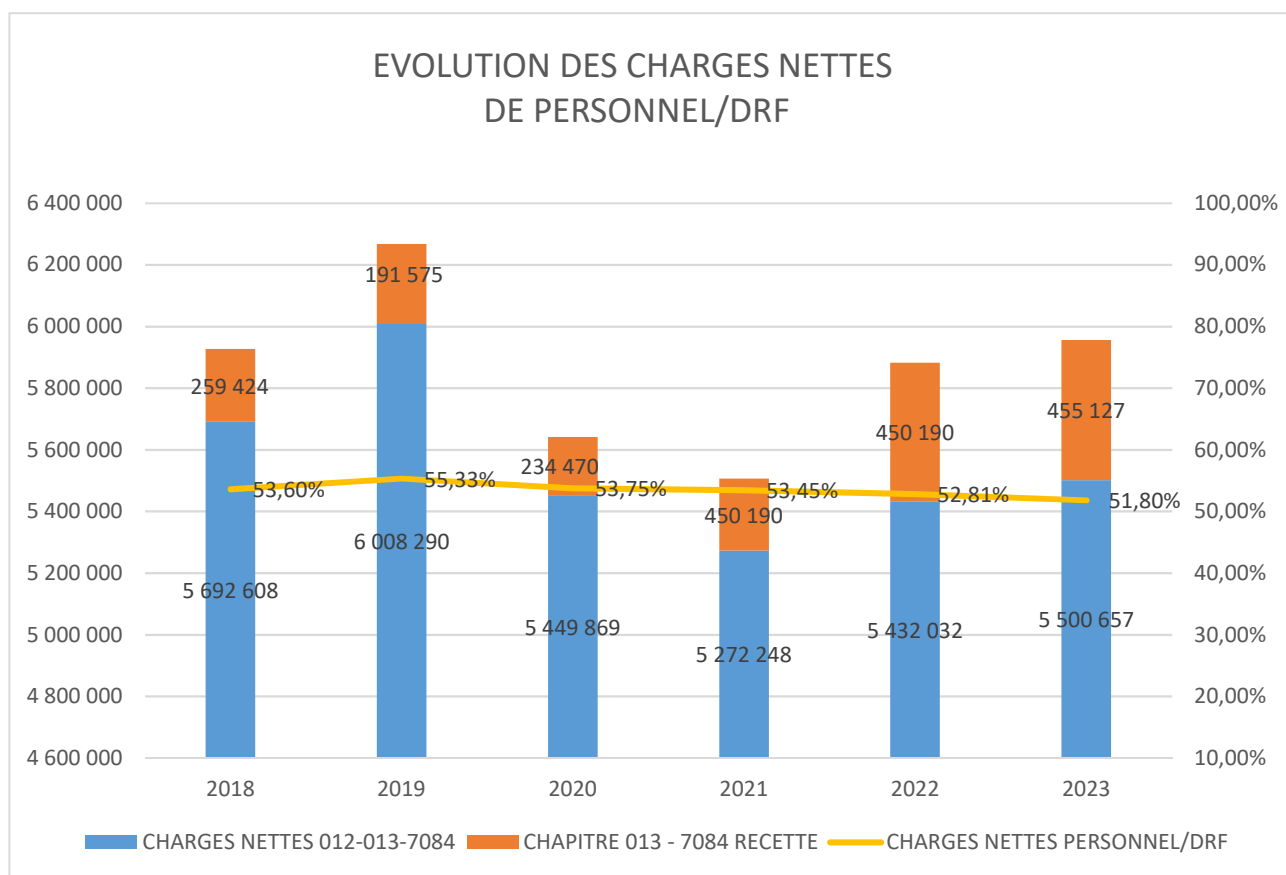
012 Charges de personnel : Ce chapitre enregistre toutes les dépenses liées au personnel de la collectivité (salaires, charges, médecine du travail, CNAS...) ainsi que les remboursements de salaires liés à des mises à disposition de personnel.

Perspective d'évolution du 012

Comme évoqué précédemment la collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale. C'est un poste de dépenses clé.

Les dépenses de personnel pour 2024 font l'objet d'un ajustement en tenant compte d'éléments qui s'imposent à la collectivité :

- Le critère Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- L'indemnité de compensation de la CSG.
- Les évolutions des débuts de carrière de la catégorie C suite à la hausse du SMIC.
- Les élections Européennes du 9 juin 2024.
- L'attribution obligatoire de 5 points de l'indice majoré au 1 janvier 2024.
- L'augmentation du cout des assurances statutaires.
- Les conséquences du transfert de certaines activités du CCAS et du temps méridien.
- L'augmentation de l'IFSE pour une grande majorité des agents de catégorie C.



65 Autres charges de gestion courante : Ce chapitre enregistre les redevances et abonnements logiciel, les indemnités des élus, les contributions et subventions diverses.

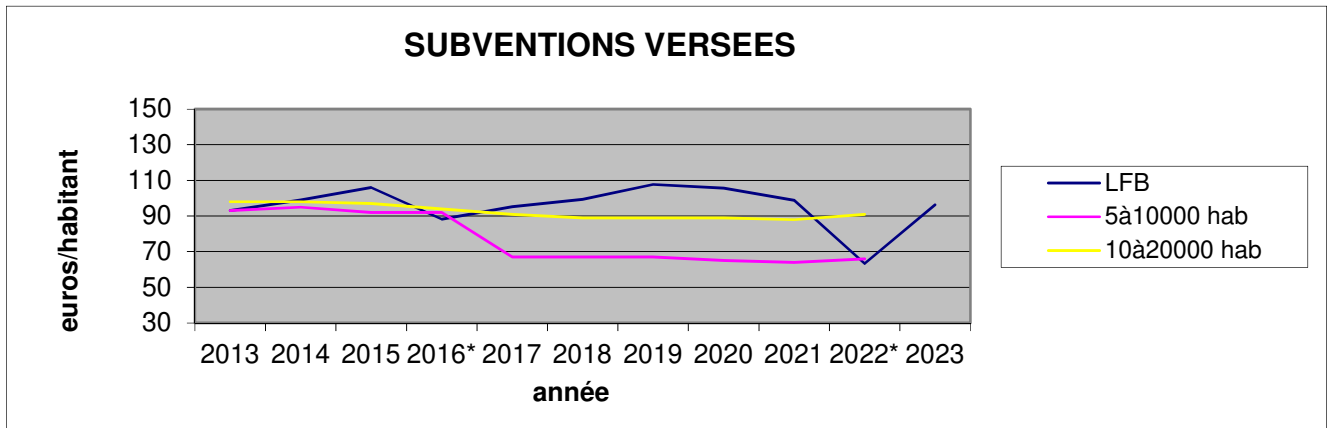
Les contributions 2023 :

- La contribution aux écoles privées 100 564 €.
- La contribution au budget du SIVU Pôle Santé Simone Veil 50 000 €.

Les subventions 2023 :

- La subvention versée à la Scène Fertoise 270 000 €.
- Les diverses subventions versées aux associations 296 517 €.

SUBVENTIONS VERSEES											
	2013	2014	2015	2016*	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	2023
LFB	93	99	106	88	95	99	108	106	99	63	96
5à10000 hab	93	95	92	92	67	67	67	65	64	66	
10à20000 hab	98	98	97	94	91	89	89	89	88	91	
	*subv Scène en baisse									*pas de verst CCAS	



Perspective d'évolution du 65

La commune poursuit une politique de l'action sociale dynamique et appropriée :

- En maintenant sa participation financière au CCAS.
- En apportant un soutien fort et indispensable au Pôle Santé Simone Veil.

66 Charges financières : Ce chapitre enregistre les intérêts de la dette.

Perspective d'évolution du 66

Les charges financières (intérêts des emprunts) devraient continuer à légèrement fléchir et se situer aux alentours des 242 000 € pour 2024 (257 000 € au CA 2023, 305 000 € au CA 2022 ; 363 000 € au CA 2021 ; 406 000 € au CA 2020 ; 452 700 € au CA 2019 ; 499 600 € au CA 2018).

67 Charges exceptionnelles : Ce chapitre enregistre des annulations de recettes passées sur les exercices antérieurs.

68 Dotations aux provisions : en 2020, une provision a été constituée en vue de financer les jours cumulés au sein des comptes épargne temps (CET) de la commune. Celle-ci fait désormais l'objet d'un ajustement chaque année ; une enveloppe sera également attribuée aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (risque sur les impayés).

Les recettes

Chapitre	Libellé	CA 2023
013	Atténuations de charges	152 577 €
70	Produits des services, du domaine	947 252 €
73	Impôts et taxes	2 924 599 €
731	Fiscalité locale	5 752 426 €
74	Dotations, subventions et participations	2 581 097 €
75	Autres produits de gestion courante	253 162 €
76	Produits financiers	203 033 €
77	Produits exceptionnels	67 167 €
78	Reprise sur amortissements des provisions	527 €
042	Opérations d'ordre	236 175 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	200 000 €
Total des recettes de fonctionnement		13 318 015 €

013 Atténuations de charges : Ce chapitre enregistre les remboursements de l'assurance du personnel, les indemnités journalières... Changement de méthode intervenue en 2021, les remboursements de personnel liés au mise à disposition ne sont plus comptabilisés sur ce chapitre mais sur le 70.

70 Produits des services, du domaine : Ce chapitre enregistre les recettes liées aux droits de place du marché, aux activités de la base de loisirs, de la piscine couverte, de la médiathèque...ainsi que les remboursements de frais facturés à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, à Sarthe Habitat, à la commune de Cherré-Au dans le cadre de conventions.

Perspective d'évolution du 70 :

Le conseil municipal a souhaité poursuivre sa politique responsable, adaptée au contexte. Cela se traduit par une reconduction de la prise en compte de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité). A cela vient s'ajouter une sensibilisation accrue au respect de notre environnement, par la mise en place d'une éco-participation sur certains tarifs.

73 Impôts et taxes, Fiscalité locale : Ces chapitres enregistrent les recettes fiscales (TFB, TFNB), l'attribution de compensation, le FNGIR (montant 2024 notifié à 688 827 € identique à 2023), le FPIC, la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Perspective d'évolution du 73 :

Les Recettes Fiscales

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : Mesure de la loi de finances 2024 (calcul défini par l'article 99 LFI 2017)

Le coefficient de revalorisation des bases locatives sera de **3,8 %** en 2024.

En 2023 :

Base imposée TF Propriétés bâties : 12 975 294

Base imposée TFNB Propriétés non bâties : 143 098

Base imposée TH (résidences secondaires) : 975 117

Rappel des taux en vigueur pour la collectivité en 2023 :

Taux TH : 19,74 %

Taux TFPB : 42,56 %

Taux TFPNB : 38,61 %

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il a été appliqué un coefficient correcteur sur le produit de taxe foncière qui s'élève pour 2023 à 0,9052.

Pour 2024, la municipalité ne souhaite pas appliquer de revalorisation des taux (la dernière revalorisation date de 2014).

Parmi les recettes fiscales, figure également l'Attribution de Compensation :

Notre commune reçoit de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise une **Attribution de Compensation** dont le montant initial a été fixé en 2017 à 2 387 239 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de la contrepartie de nos rentrées fiscales économiques transférée au profit de la CCHS. Cette Attribution de Compensation, est susceptible de varier à chaque nouvelle compétence transférée à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (Loi NOTRe ou par décision volontaire des collectivités).

C'est en ce sens que, depuis son instauration, cette Attribution de Compensation (**AC**) a varié de la manière suivante :

- **2017 transfert de la compétence « promotion du TOURISME ».** Notre commune supporte désormais 70% de la charge transférée soit une réduction de notre AC de 71 593 €.
- **2017 transfert de la compétence ECONOMIQUE.** Ce transfert s'est traduit par une réduction de notre AC de 27 681 €.
- **2018 transfert de la compétence GEMAPI.** Associé au transfert de la compétence dénommée « Opérations et Manifestations Culturelles et Sportives d'Intérêt Communautaire », ces 2 transferts ont amené la CLECT à réduire l'Attribution de Compensation de notre collectivité de 17 140 €.
- **2020 création au 1^{er} Janvier 2020 du service commun communautaire AJMPS (Affaires juridiques, Marchés Publics et Subventions).** Cette prestation de service s'est traduite sur 2023 par un prélèvement de l'AC d'un montant de 35 052,72 € correspondant à l'utilisation du service pour le 2^{ème} semestre 2022 et 1^{er} semestre 2023 ; un décalage d'un semestre est appliqué (en 2022, 39 832,74 €, en 2021, 59 804,38 €, en 2020, 73 908.54 €).
- **1^{er} juillet 2021 transfert de la compétence MOBILITE sans impact sur notre AC.**

Sur 2024, notre Attribution de Compensation fera également l'objet d'un prélèvement lié au service AJMPS (facturation du 2^{ème} semestre 2023 et 1^{er} semestre 2024), ajusté en fonction du besoin de la collectivité.

74 Dotations, subventions et participations : Ce chapitre enregistre la **Dotation Global de Fonctionnement**, les subventions de fonctionnement du département, de la CAF, la **Dotation de Compensation** de la **Réforme de la Taxe Professionnelle** et la compensation des exonérations de la TF.

Perspective d'évolution du 74 :

L'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités en 2024 s'élèvera à 27,245 Md€ (2023 : 26,931 Md€ contre à 26,798 Md€ en 2022, 26,756 Md€ en 2021 (**hausse des composantes péréquatrices de la DGF et non écrêtement de la dotation forfaitaire des communes**)). La DCRTP est notifiée pour 2024 à 351 543 € (niveau identique à 2023).

75 Autres produits de gestion courante : Ce chapitre enregistre le revenu des immeubles, les locations de salles et diverses redevances, les remboursements d'assurances (57 635 €).

76 Produits financiers : Ce chapitre enregistre uniquement l'indemnité du fonds de soutien de l'Etat sur l'emprunt à risque.

Perspective d'évolution du 76 :

Montant identique à 2023

77 Produits exceptionnels : Ce chapitre enregistre les mandats annulés sur exercices antérieurs, les ventes et indemnités des véhicules suite à l'incendie des services techniques (62 370 €).

042 Opérations d'ordre : Ce chapitre enregistre les travaux en régie, l'amortissement des subventions et les écritures de ventes.

Résultat de la section de fonctionnement

	CA 2023
Dépense de fonctionnement de l'exercice	11 458 165,94 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	13 118 014,87 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 659 848,93 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	200 000,00 €
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	1 859 848,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2023
16	Emprunts	1 231 943 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	281 €
20/21/23	Immobilisations corporelles	2 290 639 €
27	Autres immobilisations financières	82 €
040	Opérations d'ordre	236 175 €
041	Opérations patrimoniales	23 904 €
Total des dépenses d'investissement		3 783 024 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement en capital de la dette (16), toutes les dépenses d'équipements de la ville (20/21/23), diverses écritures liées aux ventes (040).

Dépenses d'équipements 2023

- Poursuite des travaux de l'Eglise Notre Dame des Marais.
- Poursuite du projet de Réhabilitation de l'ESCAL.
- Poursuite du projet de réhabilitation du restaurant scolaire.
- Installation de nouveaux matériels informatiques et plus particulièrement le changement des serveurs. Cet investissement permettra de sécuriser de manière fiable la collectivité.
- Achat d'ouvrages pour la médiathèque-ludothèque Jean d'ORMESSON.
- Achat de véhicules pour les ateliers municipaux.

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2023
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 806 763 €
10	Dotations, fonds divers et réserve sauf 1068	483 112 €
13	Subventions d'investissement	1 028 925 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	361 €
040	Opérations d'ordre	839 581 €
041	Opérations patrimoniales	23 904 €
Total des recettes d'investissement		4 182 647 €

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, le FCTVA pour 413 442,05 € et la taxe d'aménagement pour 69 669,88 € (10), les subventions d'investissements reçues de nos différents partenaires (13), les dotations aux amortissements et diverses écritures de régularisation de vente (040). Pas d'emprunt contracté en 2023.

Résultat de la section d'investissement

	CA 2023
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 783 024,23 €
Recettes d'investissement de l'exercice	4 182 647,21 €
Résultat d'investissement de l'exercice	399 622,98 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	0,00 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	-974 700,53 €
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	-575 077,55 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2023

En dépenses

Total des RAR 2023 en dépenses	776 105,00 €
---------------------------------------	---------------------

En recettes

Total des RAR 2023 en recettes	389 431,00 €
---------------------------------------	---------------------

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le Conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2021, a décidé l'ouverture de trois autorisations de programmes :

AP 01 - 2021 -Aménagement urbains – liaison douce des rues Moulin à Tan, Florant, Alfred Marchand

Montant AP	Echéancier des CP					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 273 000 €	9 660 €	792 272 €	20 000 €	0 €	0 €	451 068 €
	CP Consommés					
	9 660 €	792 272 €	9 508 €			

La collectivité poursuit sa politique en matière de liaison douce et favorise la déambulation piétonne en cœur de ville. Après les aménagements des rues Jean Courtois et Léo Delibes, une étude a été menée par un cabinet spécialisé INGERIF portant sur un projet global d'aménagement allant de la rue du moulin à Tan jusqu'à la rue Alfred Marchand en passant par la place Saint Julien. **Ce projet d'envergure redessinerait véritablement les espaces de circulation en permettant des aménagements de partages** (véhicules, cycles, piétons).

Un tel projet ne peut se réaliser en une seule tranche, ainsi **la priorité a été donnée en 2022 à l'aménagement de la rue Florant.**

2024 sera consacrée à l'aménagement des abords du nouveau complexe aquatique, avenue de la République. Ainsi une étude puis une maîtrise d'œuvre suivie de travaux permettront de circuler pour les piétons, cyclistes et véhicules à moteur en parfaite harmonie.

Ces travaux entrent dans le cadre du vaste projet de réaménagement urbain évoqué ci-dessus, permettant une circulation douce et adaptée de l'Office de Tourisme via l'avenue Georges Desnos en passant par la rue Léo Delibes pour cheminer jusqu'à la rue Jean Courtois.

Le solde des crédits 2023 sera reporté et l'échéancier des crédits de paiement sera réajusté en fonction des nouvelles orientations de la municipalité lors du vote du BP 2024.

Orientation 2024 :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 01-2021	1 273 000 €	9 660 €	792 272 €	9 508 €	150 000 €	300 000 €	11 560 €

AP 02 – 2021- Réhabilitation du restaurant scolaire + éventuel étage

Montant AP	Echéancier des CP			
	2021	2022	2023	2024
1 530 000 €	0 €	1 500 €	40 000 €	1 488 500 €
	CP Consommés			
	0 €	1 500 €	37 446 €	

Le projet de réhabilitation du restaurant scolaire arrive à un tournant décisif puisque le cabinet PEP'S architecture a présenté l'Avant-Projet Définitif qui a été validé par l'ensemble des élus.

Un projet d'envergure, d'un montant de 2 300 000 € TTC qui permettra d'accueillir plus de 250 enfants chaque jour, de servir près de 100 000 repas à l'année dans un environnement moderne et adapté.

Les travaux devraient débuter fin juillet 2024 pour permettre une ouverture lors de la rentrée 2025-2026.

Le solde des crédits 2023 sera reporté, l'enveloppe financière et l'échéancier des crédits de paiement seront réajustés en fonction des nouvelles orientations de la municipalité lors du vote du BP 2024.

Orientation 2024 :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 02-2021	2 300 000 €	0 €	1 500 €	37 446 €	1 000 000 €	1 261 054 €

AP 03 – 2021 – Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL

Montant AP	Echéancier des CP				
	2021	2022	2023	2024	2025
3 500 000 €	5 044 €	52 250 €	200 000 €	2 200 000 €	1 042 706 €
	CP Consommés				
	5 044 €	52 250 €	123 126 €		

En 2021, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet CDC Conseil afin de proposer plusieurs scénarios pour la réhabilitation du bâtiment ESCAL et aider la collectivité dans l'avancée du projet.

En 2022 et 2023 le cabinet de maîtrise d'œuvre, Atelier 27, a poursuivi son travail d'adéquation entre le besoin de la collectivité, ratio et fonctionnalité. C'est à la suite de ce travail indispensable et difficile qu'une orientation de projet définitif a été proposée aux membres du Conseil municipal.

Il a été convenu que la collectivité validait un projet à étage. En effet, si le projet proposé sera établi sur la base d'un global de dépenses de 3 900 000 € TTC, la commune a fait le choix de mettre en options des travaux en fonction de sa capacité à réaliser ceux-ci.

Le solde des crédits 2023 sera reporté, l'enveloppe financière et l'échéancier des crédits de paiement seront réajustés en fonction des nouvelles orientations de la municipalité lors du vote du BP 2024.

Orientation 2024 :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 03-2021	3 900 000 €	5 044 €	52 250 €	123 126 €	95 000 €	500 000 €	1 500 000 €	1 624 580 €

IV – Structure et gestion de la dette communale

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2024 du budget de la Ville s'élève à 7 149 660 € contre 8 381 602 € en 2023, la commune de La Ferté Bernard poursuit son désendettement.

Tous les emprunts sont à taux fixe. Le taux moyen du panier de la dette du budget de la Ville est de 3,35 % en 2024 (3,40 % en 2023 ; 3,45 % en 2022).

PRETTEUR	N°	K 01/01/2024	Fin	type période	taux fixe/INDEX
Caisse Française de Financement Local	2028	232 882 €	2025	F/A	3,69%
Caisse Française de Financement Local	2029	2 725 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2030	24 522 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2032	3 343 750 €	2030	F/A	3,60%
Banque des Territoires	3032	639 303 €	2028	F/A	3,95%
Crédit Foncier	4001	606 181 €	2030	F/A	2,08%
Caisse d'Epargne	6013	175 553 €	2029	F/A	2,65%
Caisse d'Epargne	7064	669 914 €	2027	F/A	4,56%
Caisse d'Epargne	7065	654 830 €	2028	F/A	4,53%
La Banque Postale	4020	800 000 €	2035	F/T	0,89%
		7 149 660 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2024 égal 1 015 163,35 € soit 5 annuités de 203 032,67 €

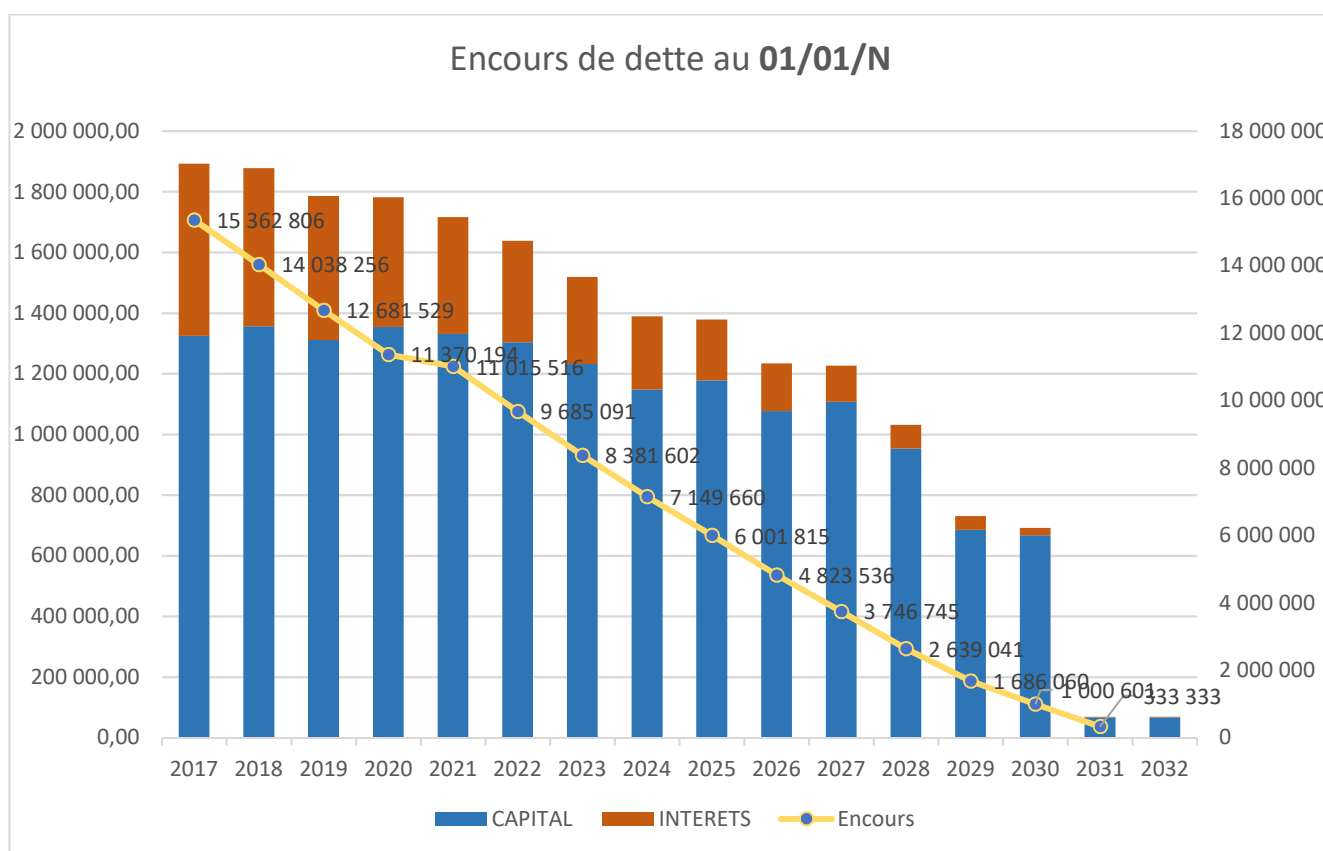
Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015 (Montant initial 6 669 122,65 €). Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2024 s'élève à : 3 343 750 € (cf n° 2032). Son taux fixe est de 3,60 % avec une échéance de remboursement annuelle.

La commune a souhaité refinancer cet emprunt, mobilisé sur le budget général de la ville à hauteur de 2 894 548,12 € et sur celui de l'assainissement à hauteur de 102 014,20 € soit un capital restant dû de 2 996 562,32 € (après échéance 2024). Il est noté que cette opération entre dans une stratégie financière qui permettrait de dégager des marges de manœuvres en section d'investissement non négligeables.

En 2024, si cette opération se réalise elle augmenterait la dette au maximum de 142 390,19 €. Ce nouvel emprunt serait contracté au taux d'intérêt maximal de 3,75% sur douze ans.

En fonction de la tendance des marchés financiers, Monsieur le Maire pourra se laisser la possibilité de ne pas valider l'opération.

Il convient de préciser qu'un fonds de soutien de l'Etat nous a été accordé lors de la mise en place de ce prêt en 2015 et qu'il reste à ce jour à percevoir 5 annuités de 203 032,67 € soit 1 015 163,35 €.



En intégrant ce fonds de soutien au capital restant dû au 1^{er} Janvier 2024, cela porte la dette communale à **6 134 497 €**.

Evolution de la capacité de désendettement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ENDETTEMENT AU 31/12/N	12 681 529	11 370 194	11 015 516	9 685 091	8 381 602	7 149 660
FONDS DE SOUTIEN	2 030 327	1 827 294	1 624 261	1 421 229	1 218 196	1 015 163
CAPACITE DE DESENDETTEMENT sans Fonds de Soutien	7,56	6,66	5,40	4,92	3,65	3,25
CAPACITE DE DESENDETTEMENT avec Fonds de soutien	6,35	5,59	4,60	4,20	3,12	2,79

La capacité de désendettement correspond aux nombres d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si elle utilise la totalité de son épargne brute (seuil d'alerte au-delà de 8).

Depuis plusieurs années, la municipalité affirme sa volonté de poursuivre son désendettement en maîtrisant ces équilibres financiers afin de dégager le meilleur excédent de fonctionnement. Ceci afin de permettre la mise en œuvre de projets destinés à améliorer la qualité de vie de sa population.

V – Compte Administratif et orientations budgétaires du budget Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2023
6161	Assurance	2 729,00 €
617	Etudes et recherche	1 391,60 €
618	Divers	1 124,50 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 521,81 €
658	Charges de gestion courante	0,32 €
66111	Intérêts de la dette	43 786,11 €
6811-6812	Dotations aux amortissements	153 640,18 €
Total des dépenses de fonctionnement		213 193,52 €

La section de fonctionnement, en dépense, enregistre la cotisation annuelle d'assurance sur l'épandage des boues (6161), des analyses (617), une prestation de service de la SAUR (618), le remboursement des charges du personnel de la ville (6215), des régularisations comptables (658) les intérêts de la dette (66111) et les amortissements (6811).

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2023
70611	Redevance assainissement	440 546,53 €
748	Autres subventions d'exploitation	7 402,50 €
7588	Autres	0,00 €
7681	Produits financiers	7 155,60 €
777	Amortissements des subventions	4 486,00 €
Total des recettes de fonctionnement		459 590,63 €

La section de fonctionnement, en recette, enregistre la surtaxe assainissement facturée aux abonnés et à la commune de Cherré-Au (70611), une subvention de l'agence de l'eau ainsi que les amortissements des subventions.

Résultat de la section de fonctionnement

	CA 2023
Dépense de fonctionnement de l'exercice	213 193,52 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	459 590,63 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	246 397,11 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	246 397,11 €

Prix de l'assainissement basé sur une facture de 120 m³ (correspondant à une famille composée de deux adultes et deux enfants).

Assainissement	
Part SAUR fixe	16.61 €
Part SAUR Variable	86.14 €
Part Commune	155.44€
Agence de l'eau	19.8 €
TOTAL	277.99 €
Prix au m³	2.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA 2023
1641	Emprunts	144 398,97 €
2313	Constructions	29 807,11 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	9 402,50 €
13911-13917	Amortissements subventions	4 486,00 €
Total des dépenses d'investissement		188 094,58 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement de la dette (1641), les travaux (2313 et 2315) et la contrepartie de l'amortissement des subventions (139111 - 13917).

Au 2313, sont enregistrés les honoraires réglés à ARTELIA, notre MO dans le cadre de sa mission sur l'extension de la capacité de la station d'épuration.

Au 2315, sont enregistrés les honoraires réglés à ,SERVICAD, notre AMO dans le cadre de sa mission sur les travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'assainissement ainsi que des travaux sur un poste de relevage réglés à la SAUR.

Les recettes

Compte	Libellé	CA 2023
1068	Autres réserves	321 635,83 €
1641	Emprunts	0,02 €
28 - 4817	Amortissements	153 640,18 €
Total des recettes d'investissement		475 276,03 €

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2022 (1068), une régularisation comptable (1641), la contrepartie des amortissements (28).

Résultat de la section d'investissement

	CA 2023
Dépenses d'investissement de l'exercice	188 094,58 €
Recettes d'investissement de l'exercice	475 276,03 €
Résultat d'investissement de l'exercice	287 181,45 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	1 235 107,76 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	1 522 289,21 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2023

En dépenses

Total des RAR 2023 en dépenses	168 248 €
---------------------------------------	------------------

Evolution de l'Epargne

	CA 2023
Recettes Réelles de Fonctionnement	455 104,63 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	59 553,34 €
Intérêts de la dette	43 786,11 €
Epargne de Gestion (RRF-DRF hors intérêts)	439 337,40 €
Epargne Brute (RRF-DRF)	395 551,29 €
Epargne Nette ou Capacité d'Autofinancement	251 152,32 €

En 2021, l'aboutissement de l'étude concernant le schéma directeur d'assainissement des eaux usées s'est traduit par un document relatant les préconisations de travaux pour améliorer l'ensemble des réseaux, de définir une repartition plus homogène de la distribution des eaux collectées.

Ce schéma a pu également mettre en évidence que la capacité de la station d'épuration doit être réévaluer selon l'évolution du territoire (La Ferte-Bernard/Cherré-Au) à l'horizon 2050.

POUR LA STATION D'EPURATION : Un AMO, le cabinet SERVICAD a été retenu afin d'analyser les conclusions du schéma directeur et d'accompagner la collectivité pour retenir une maîtrise d'œuvre. Celle-ci a été retenue en 2022. La société ARTELIA travaille depuis plusieurs mois à analyser et produire le cahier des charges qui permettra de retenir les entreprises pour les travaux. L'année 2024 sera consacrée aux études de sols et contraintes du site afin de pouvoir déposer un Dossier Loi sur L'Eau courant 2024.

POUR LES RESEAUX : dans une autre consultation, l'AMO qui a été retenu pour analyser les conclusions du schéma directeur et accompagner la collectivité pour retenir une maîtrise d'œuvre est également le cabinet SERVICAD. La société ARTELIA a été retenue en tant que maître d'œuvre pour constituer le cahier des charges servant de support pour retenir les entreprises. Les travaux devraient débuter au printemps 2024.

Pour information, les travaux au total ont été estimés à **10 761 479 € HT** (réseaux et extension de capacité de la STEP).

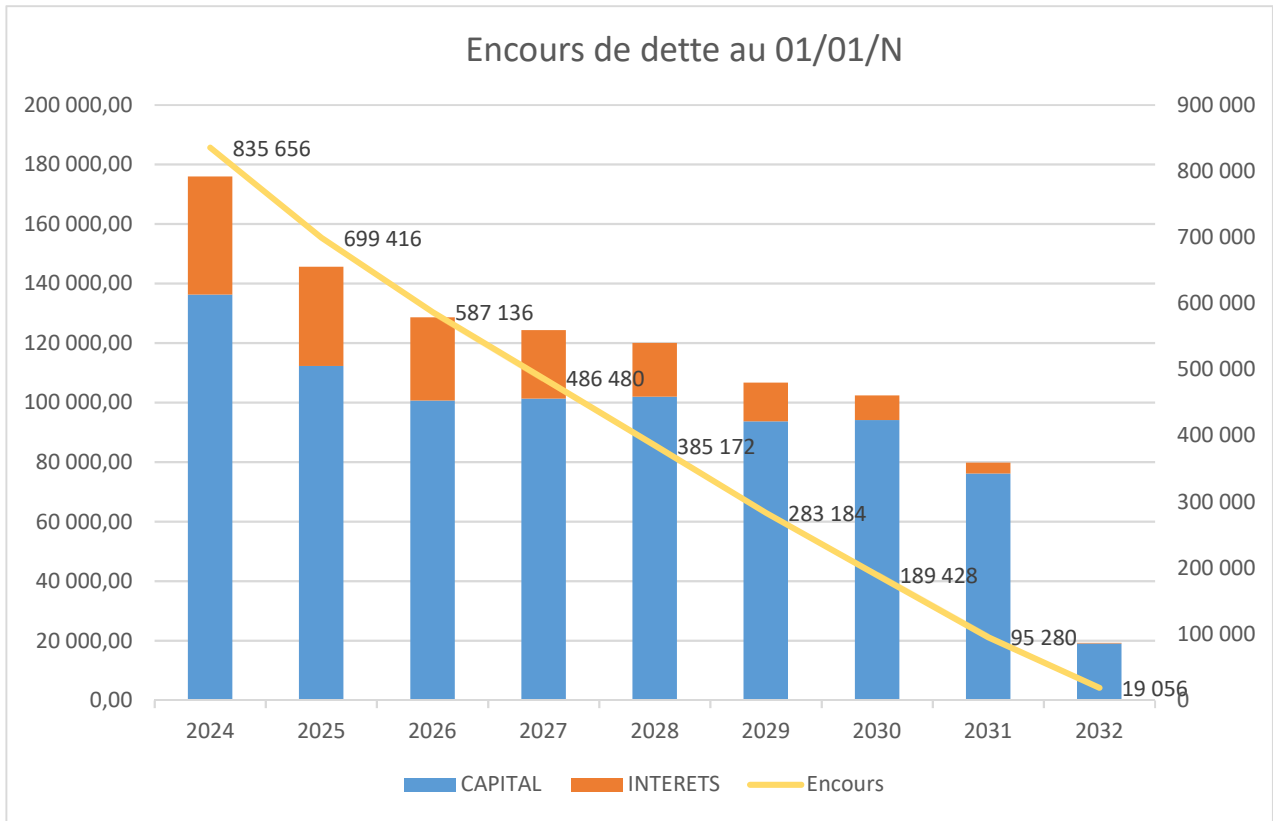
La dette du budget Assainissement

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2024 s'élève à 835 656 €

PRETTEUR	N°	K 01/01/2024	Fin	type période	taux fixe/INDEX
La Banque Postale	2005	628 852 €	2032	F/T	5,34%
Caisse Française de Financement Local	2011	117 846 €	2030	F/A	3,60%
Caisse d'Epargne	5004	24 969 €	2024	F/A	3,83%
Crédit Mutuel	6004	24 084 €	2025	F/A	3,47%
Crédit Mutuel	6005	39 906 €	2028	F/A	3,92%
		835 656 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2024 égal 35 732 € soit 5 annuités de 7146,40€

Le taux moyen du panier de la dette du budget de l'Assainissement est de 4,93 % en 2024 (4,87 % en 2023, 4,78 % en 2022, 4,70 % en 2021)



VI – Ratios et données financières concernant notre collectivité

Evolution des ratios obligatoires BP2010/2023

Evolution Ratios obligatoires BP 2010/2022														
Données	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population totale INSEE 01/01 selon notification	9594	9624	9622	9576	9492	9408	9452	9269	9221	9189	9155	9189	9199	9198
Population DGF selon fiche notification année n	9786	9806	9806	9762	9644	9577	9637	9455	9405	9357	9338	9386	9397	9396
ratio 1 Dépenses Réelles de Fonctionnement par hab	960 €	982 €	1 025 €	1 085 €	1 148 €	1 121 €	1 107 €	1 136 €	1 165 €	1 189 €	1 167 €	1 136 €	1 184 €	1 209 €
ratio 2 Produits des impositions directes par hab	666 €	706 €	602 €	644 €	656 €	665 €	701 €	742 €	755 €	762 €	777 €	773 €	753 €	789 €
ratio 3 Recettes Réelles de Fonctionnement par hab	1 196 €	1 195 €	1 239 €	1 275 €	1 313 €	1 237 €	1 230 €	1 242 €	1 282 €	1 346 €	1 295 €	1 274 €	1 283 €	1 331 €
ratio 4 Dépenses équipement brut par habitant	303 €	442 €	200 €	288 €	211 €	307 €	312 €	344 €	276 €	266 €	288 €	344 €	312 €	350 €
ratio 5 Dette par habitant	1 305 €	1 316 €	1 160 €	1 457 €	1 385 €	1 279 €	1 442 €	1 341 €	1 249 €	1 132 €	1 020 €	1 006 €	880 €	762 €
ratio 6 DGF par habitant	265 €	264 €	241 €	235 €	242 €	208 €	176 €	122 €	125 €	124 €	125 €	126 €	125 €	126 €
Moyenne nationale 5 à 10000 hab														
ratio 1	952 €	967 €	957 €	990	974	964	941	939	935	939	918	944	1003	
ratio 2	467 €	473 €	473 €	490	491	506	508	500	507	519	526	517	543	
ratio 3	1 177 €	1 216 €	1 206 €	1 213	1 152	1 145	1 128	1 125	1 133	1 142	1 124	1 158	1 210	
ratio 4	318 €	344 €	344 €	373	304	249	257	283	305	353	288	298	327	
ratio 5	936 €	932 €	932 €	928	910	900	888	874	860	847	821	796	797	
ratio 6	225 €	217 €	221 €	217	207	185	164	153	153	153	154	154	153	
Moyenne nationale 10 à 20000 hab														
ratio 1	1 089 €	1 108 €	1 103 €	1 151	1 141	1 135	1 107	1 095	1 087	1 093	1 071	1 099	1 154	
ratio 2	508 €	519 €	519 €	549	550	567	567	566	574	583	596	594	613	
ratio 3	1 308 €	1 358 €	1 354 €	1 375	1 312	1 325	1 299	1 284	1 284	1 295	1 272	1 305	1 351	
ratio 4	304 €	329 €	329 €	369	295	248	247	280	310	358	292	297	331	
ratio 5	961 €	949 €	949 €	970	957	954	931	907	886	869	862	829	816	
ratio 6	253 €	248 €	250 €	249	238	215	190	177	176	175	173	170	172	

Revalorisation des bases

Revalorisation des bases fiscales	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
LDF 2015/2016/2017	0,90%	1,01%	0,40%							
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2018 indice ICPH				1,24%						
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2019 indice ICPH					2,16%					
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2021 indice ICPH							0,20%			
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2022 indice ICPH								3,40%		
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2023 indice ICPH									7,10%	
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2024 indice ICPH										3,80%
						0,90%				
soit une moyenne sur les 10 exercices de	2,11%									
Revalorisation des taux communaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%